

Étude des facteurs associés aux accidents du travail auprès de l'institut national de prévoyance sociale du Mali

Dr. Basile Bah Dembélé

Centre médical interentreprises de l'institut national de prévoyance du Mali

Approved: 15 July 2026

Posted: 17 July 2026

Copyright 2026 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Dembélé, B.B. (2026). *Étude des facteurs associés aux accidents du travail auprès de l'institut national de prévoyance sociale du Mali*. ESI Preprints.

<https://doi.org/10.19044/esipreprint.7.2026.p530>

Résumé

Objectif : Cette étude avait pour objet d'identifier les facteurs associés aux accidents du travail et d'établir le profil socioprofessionnel des travailleurs les plus susceptibles d'en être victimes parmi les assurés de l'Institut national de prévoyance sociale du Mali.

Matériels et méthodes : Étude transversale analytique qui s'est déroulée sur une période de 06 mois à l'INPS portant sur les accidents du travail. Étaient inclus les accidents de travail ayant entraîné une interruption de travail d'au moins un jour, les dossiers d'accident du travail complets, bien renseignés pour la mesure du degré d'association à la recherche des facteurs associés, nous avons exploité le modèle de régression logistique qui permet d'étudier la relation entre une variable dépendante Y (degré de gravité dans notre contexte) qualitative binaire et une ou plusieurs variables explicatives $X_1, X_2, \dots, X_p$ qui peuvent être quantitatives ou qualitatives avec l'objectif d'expliquer la variation de Y en fonction des variables explicatives et nous avons fixé notre degré de certitude à 90% vu la qualité de nos données ($p < 0,1$). Les paramètres de cette régression logistique s'interprètent en termes de rapports de cotes (odds ratios). L'intérêt principal de la régression logistique vient du fait qu'elle permet le contrôle des biais de confusion dans l'étude de l'association entre la variable dépendante et les variables explicatives.

Résultats : Au cours de cette étude, 235 dossiers d'accidents du travail (AT) ont été analysés. Parmi eux, les accidents de trajet représentaient 57 % des cas, contre 43 % pour les accidents survenus sur le lieu de travail.

L'analyse de la survenue des événements n'a pas mis en évidence de différence significative entre les accidents de trajet et les accidents de site (OR=0,8741 ; IC=0,5392-1,4169 ; P=0,6468). La population étudiée était relativement jeune, avec un âge moyen de 39,29 ans. Les hommes étaient largement majoritaires, représentant 88 % de l'effectif, avec un sex-ratio hommes/femmes de 7,1. Par ailleurs, le sexe masculin est apparu comme un facteur associé à la survenue des accidents du travail. Les résultats suggèrent également que le risque d'accident du travail tend à augmenter avec l'ancienneté au poste, bien que cette association soit à la limite de la significativité statistique (OR = 1,5831 ; IC 90 % : 1,0572–2,3704 ; p = 0,06). En outre, la catégorie socioprofessionnelle semblait influencer la survenue des accidents. Comparés aux cadres, les techniciens présentaient un risque significativement plus élevé d'accident du travail (OR = 2,7342 ; IC90 % : 1,1391–6,5628 ; p = 0,00588), tandis que les ouvriers avaient un risque comparable à celui des cadres, sans différence statistiquement significative (OR = 1,0205 ; IC90 % : 0,5318–1,9581 ; p = 0,9592). Au regard des résultats obtenus, seul le sexe masculin et la catégorie professionnelle des techniciens apparaissent comme des facteurs statistiquement associés à la survenue des accidents du travail dans notre contexte. D'autres facteurs devront être évalués, notamment le secteur d'activité, la formation en sécurité au travail, l'utilisation d'équipements de protection individuelle, les facteurs psychosociaux.

Conclusion : Cette étude nous a permis de dégager certains profils à risque d'accidents du travail dans notre contexte, mais d'autres facteurs devront être évalués, notamment le secteur d'activité, la formation en sécurité au travail, l'utilisation d'équipements de protection individuelle, les facteurs psychosociaux. Une meilleure connaissance des facteurs associés aux AT pourrait être un levier dans la prévention des AT d'une façon générale.

Mots-clés : Facteurs associés, accidents de travail, INPS, Mali

Factors Associated with Occupational Accidents Among Beneficiaries of the National Social Insurance Institute of Mali

Dr. Basile Bah Dembélé

Intercompany Medical Center, National Social Insurance Institute of Mali

Abstract

Objective: This study aimed to identify factors associated with occupational accidents and to establish the sociodemographic and occupational profile of workers at the highest risk of occupational accidents among beneficiaries of the National Social Insurance Institute of Mali (INPS).

Materials and Methods: A six-month analytical cross-sectional study was conducted at the National Social Insurance Institute of Mali (INPS). The study included occupational accident cases resulting in at least one day of work interruption and for which complete and adequately documented records were available. To assess the association between potential risk factors and accident severity, multivariable logistic regression analysis was performed. This model examined the relationship between a binary dependent variable (severity of the occupational accident) and one or more explanatory variables ($X_1, X_2, \dots, X_p$), which could be either quantitative or qualitative. The objective was to explain the variation in the dependent variable according to the explanatory variables while controlling for potential confounding factors. Given the quality of the available data, the level of statistical significance was set at $p < 0.10$ (90% confidence level). Regression coefficients were interpreted as odds ratios (ORs) with corresponding 90% confidence intervals (90% CIs).

Results: A total of 235 occupational accident records were analyzed. Commuting accidents accounted for 57% of cases, whereas workplace accidents represented 43%. No statistically significant difference was observed between commuting and workplace accidents (OR = 0.8741; 90% CI: 0.5392–1.4169; $p = 0.6468$). The study population was relatively young, with a mean age of 39.29 years. Men represented 88% of the participants, corresponding to a male-to-female ratio of 7.1:1. Male sex was identified as a factor associated with occupational accidents. The findings also suggested that the risk of occupational accidents tended to increase with job tenure, although this association was of borderline statistical significance (OR = 1.5831; 90% CI: 1.0572–2.3704; $p = 0.06$). Occupational category also appeared to influence accident occurrence. Compared with managerial staff,

technicians had a significantly higher risk of occupational accidents (OR = 2.7342; 90% CI: 1.1391–6.5628; $p = 0.00588$), whereas manual workers had a risk comparable to that of managers, with no statistically significant difference (OR = 1.0205; 90% CI: 0.5318–1.9581; $p = 0.9592$). Overall, only male sex and employment as a technician were identified as factors significantly associated with occupational accidents in this setting. Additional factors warrant further investigation, including industrial sector, occupational safety training, use of personal protective equipment (PPE), and psychosocial risk factors.

Conclusion: This study identified occupational profiles associated with an increased risk of occupational accidents in the Malian context. However, additional determinants, including economic sector, occupational safety training, use of personal protective equipment, and psychosocial factors, should be investigated in future studies. Improved understanding of the factors associated with occupational accidents could contribute substantially to the development of more effective prevention strategies.

Keywords: Occupational accidents; Associated factors; Occupational risk factors; National Social Insurance Institute (INPS); Mali

Introduction

Les accidents du travail constituent des événements éprouvants pour les travailleurs et leurs familles ; ils ont aussi des conséquences sérieuses sur la société, par leur fait l'Homme est sujet aux souffrances, aux mutilations, à des nuits d'insomnie, donc à des préjudices physiques, psychiques et esthétiques (Amossé et al., 2014).

Un bon nombre de ces accidents, lorsqu'ils sont mortels ou qu'ils ont pour conséquence une incapacité permanente, peuvent avoir des effets catastrophiques sur la vie familiale (douleur et désespoir éprouvés par la famille ou les proches d'un travailleur mort accidentellement).

Ces aspects font que les accidents du travail et maladies professionnelles sont devenus un véritable problème de santé publique (Amossé et al., 2014).

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), un travailleur sur dix est victime d'un accident du travail par an et 5 % des jours du travail sont perdus (Code prévoyance Mali, 2006). Ainsi, la protection des travailleurs contre les accidents du travail et les maladies professionnelles constitue une préoccupation fondamentale de l'OIT, car, santé et sécurité au travail sont, non seulement, indispensables au travail décent mais constituent aussi un facteur important de croissance économique, de productivité et de développement (BIT, 2004-2006).

Selon le récent bilan de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), environ 240 000 décès surviennent chaque année en milieu du travail en Afrique. Aussi grave que ces chiffres puissent paraître, ils n'incluent même pas les accidents au travail qui se produisent dans le secteur informel car ceux-là ne sont pas répertoriés (Thiam, 2016).

Au Mali le système de réparation des accidents du travail et maladies professionnelles est régi par des textes et règlements spécifiques émanant d'un code appelé code de prévoyance sociale qui fixe les conditions et modalités de l'action en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité du travail (Code prévoyance Mali, 2006).

Un constat d'ordre général sur les procédures de déclarations des accidents et maladies par les employeurs et les lenteurs administratives dus en partie à la non décentralisation du service de prévention et réparation des AT/MP.

Devant ces situations nous nous sommes intéressés aux études des facteurs associés aux accidents de travail déclarés au niveau de l'institut nationale de prévoyance sociale Mali.

L'étude de ces facteurs associés aux AT va sans doute servir aux acteurs de la prévention d'adopter des stratégies efficaces et efficientes en termes de prédiction des événements.

Matériels et méthodes

Etude transversale analytique qui s'est déroulée sur une période de 06 mois sur les accidents de travail déclarés au niveau de l'institut nationale de prévoyance sociale du Mali.

Etaient inclus les accidents de travail déclarés de janvier 2020 à décembre 2021 à l'INPS ayant entraînés une interruption de travail d'au moins un jour, les dossiers d'accident du travail complet, bien renseignés.

Dans une première phase de l'étude, nous avons utilisé une seule variable dépendante qui décrivait la gravité des accidents de travail déclarés.

En une seconde phase de l'étude, pour la mesure du degré d'association à la recherche des facteurs associées, nous avons exploité le modèle de régression logistique qui permet d'étudier la relation entre une variable dépendante Y (degré de gravité dans notre contexte) qualitative binaire et une ou plusieurs variables explicatives $X_1, X_2, \dots, X_p$ qui peuvent être quantitatives ou qualitatives avec l'objectif d'expliquer la variation de Y en fonction des variables explicatives et nous avons fixé notre degré de certitude à 90% vu la qualité de nos données ($p < 0,1$). Les paramètres de cette régression logistique s'interprètent en termes de rapport de cotes (odds-ratio). L'intérêt principal de la régression logistique vient du fait qu'elle permet le contrôle des biais de confusion dans l'étude de l'association entre la variable dépendante et les variables explicatives.

En effet lorsque les odds ratio ou rapport de cotes détermine l'arrivée d'un évènement à un groupe A d'individus à celle du même évènement dans le groupe B.

Résultats

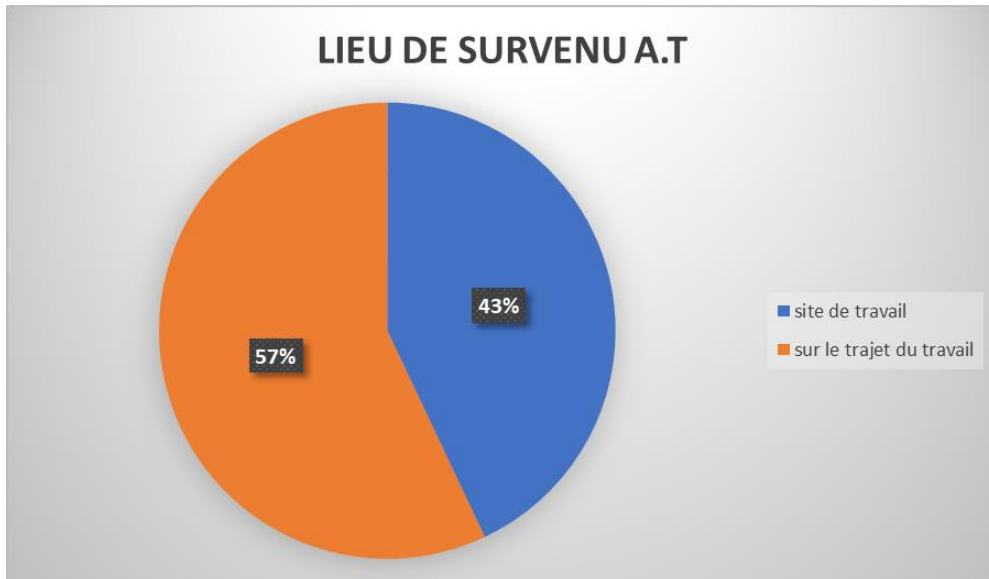


Figure 1: Au cours de ce travail nous avons pu colliger 235/685 dossiers soit un taux de 34,30% et nous avons trouvé 57% d'accident de trajet contre 43% des accidents du site

Tableau 1: Nous avons trouvé une population relativement jeune avec moyenne de 39,29 ans, des extrêmes 21-63 ans et ecart-type de 9,84ans

TRANCHE D'ÂGE	EFFECTIFS	POURCENTAGES (%)
[18-28[	34	14,47
[29-39[	81	34,47
[40-48[	73	31,16
[49-51[	42	17,87
[52-72]	5	2,12
TOTAL	235	100

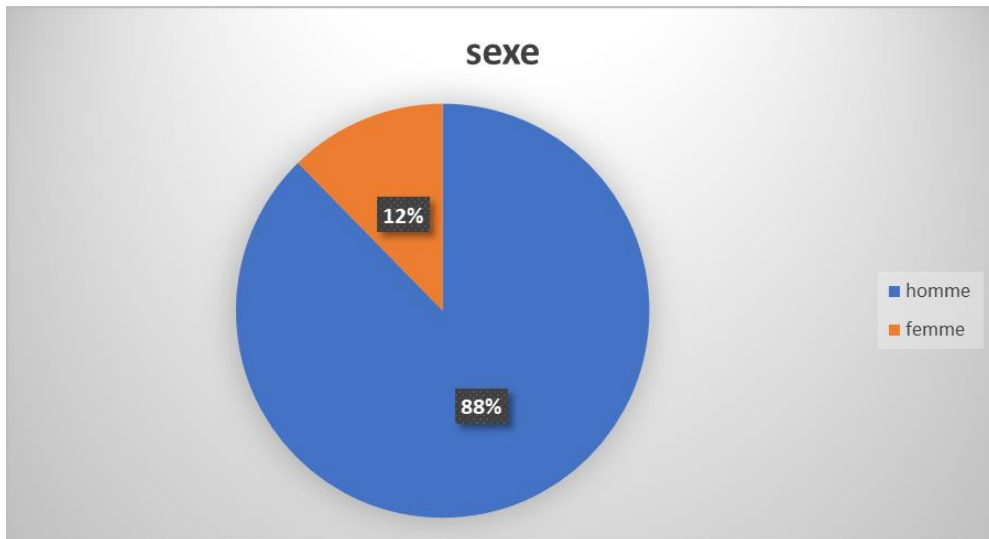


Figure 2: Les hommes étaient les plus représentés soit 88% sexe ratio H/F à 7,1 et Les mariés étaient les plus représentés soit 78%

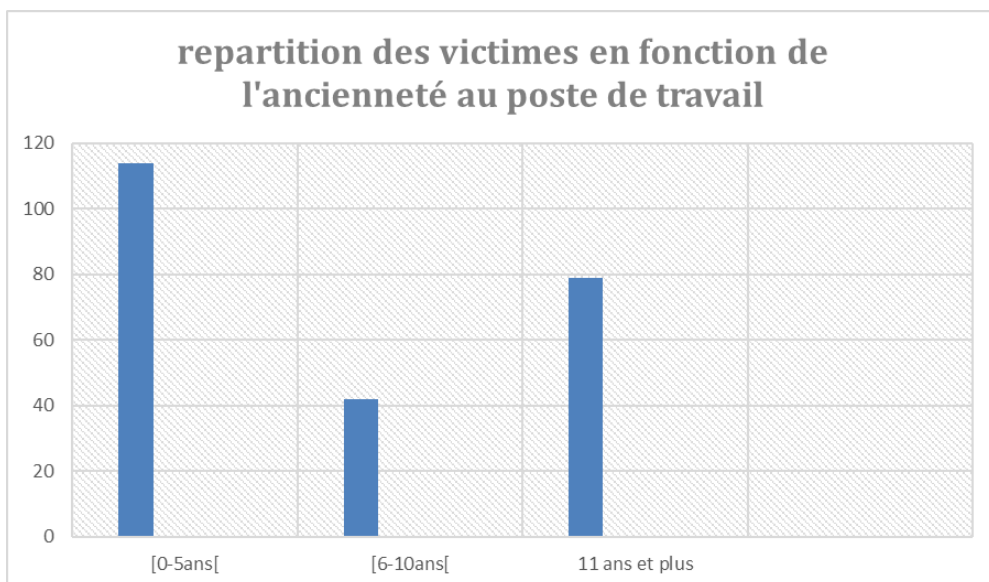


Figure 3: Nous retrouvons aussi dans ce travail que les travailleurs ayant une ancienneté au poste de travail de moins de 5 ans ont été les plus représentés ($n=144$) soit 61,27% et ceux qu'avaient une ancienneté de 6 ans et plus ont représentés ($n=91$) soit 38,73% des cas

Tableau 2: Modèle de régression avec effet combiné des variables indépendante en fonction de la variable d'intérêt avec ou sans association significative

TERM	ODDS RATIO	90%	C.I.	COEFFICIENT	S. E.	Z- STATISTIC	P- VALUE
Lieu accident (trajet/site)	0,8741	0,5392	1,4169	-0,1346	0,2937	-0,4583	0,6468
Statut matrimonial (marie/célibataire)	1,3204	0,6726	2,5922	0,2779	0,4101	0,6777	0,4980
sexe (homme/femme)	2,4053	1,0588	5,4642	0,8777	0,4989	1,7594	0,0785
Types de contrat (cdi/cdd)	0,5045	0,2502	1,0171	-0,6842	0,4263	-1,6051	0,1085
Expérience professionnelle (numeric)	1,5831	1,0572	2,3704	0,4594	0,2454	1,8717	0,0613
Age (numeric)	1,0077	0,9761	1,0402	0,0076	0,0193	0,3942	0,6935
Qualification professionnelle techniciens/cadres plus)	2,7342	1,1391	6,5628	1,0058	0,5323	1,8896	0,0588
Qualification professionnelle ouvriers/cadres plus)	1,0205	0,5318	1,9581	0,0203	0,3962	0,0512	0,9592
Constant	*	*	*	-2,3048	0,7918	-2,9107	0,0036

L'étude n'a pas trouvée de lien significatif quant à la survenue des accidents de travail sur le trajet qu'aux accidents du site (OR=0,8741 ; IC= 0,5392-1,4169 ; P=0,6468).

Il n'y avait de différence retrouvé par rapport à l'évolution avec l'âge entre les retrouvé comme facteurs associés aux AT un (OR= 1,007 ; IC =0,9761-1,0402 ; P=0,6935) et être homme a été retrouvé comme facteurs associés aux AT avec un risque multiplié par 2,4. (OR=2,4001 ; IC=1,0612-5,4284 et Value=0,07).

Il ressort dans ce travail avec le modèle de régression logistique utilisé, que la probabilité de survenue d'accident augmenterait avec l'ancienneté au poste de travail (OR=1,5831 ; IC=1,0572-2,3704 ; P=0,06).

En ce qui concerne le poste de travail, nous avons comparé les techniciens/cadre (R=2,7342 ; IC=1,1391-6,5628 ; P=0,00588) et les ouvriers/cadres (R=1,0205 ; IC=0,5318-1,9581 ; P=0,9592) ce résultat traduit que le risque d'accident de travail était élevé chez les techniciens par rapport aux cadres avec une différence significative et entre ouvriers et cadre la différence n'était significative.

Discussion

Une meilleure connaissance des facteurs associés à la survenue des d'accidents de travail pourrait être un levier dans leurs préventions.

L'identification des facteurs associés à la survenue des accidents du travail constitue une étape essentielle pour orienter les politiques de prévention en santé et sécurité au travail. Dans cette étude, plusieurs caractéristiques sociodémographiques et professionnelles ont été analysées à l'aide d'un modèle de régression logistique afin d'identifier les profils les plus exposés au risque d'accident du travail.

Dans cette étude nous retrouvons une population relativement jeune avec une moyenne d'âge de 39,29 ans. Ce résultat est comparable à l'étude réalisée au Congo (Kyambikwa et al., 2015) avec respectivement 38 ans et 39,4 ans.

L'analyse multivariée a montré que l'âge n'influe pas la survenue d'accident au travail (OR= 1,007 ; IC =0,9761-10402 ; P=0,6935. Bien que cette association ne soit pas statistiquement significative, cette tendance suggère que les travailleurs les plus jeunes pourraient être davantage exposés aux risques professionnels dans notre contexte.

Ce constat diffère des observations de Kyambikwa C.B. et collaborateurs réalisées au Congo, à la cimenterie de Katana, où la tranche d'âge de 20 à 30 ans était identifiée comme un facteur associé à la survenue des accidents du travail (Kyambikwa et al., 2015). Cette association pourrait s'expliquer par la forte implication des jeunes travailleurs dans les activités opérationnelles à risque ainsi que par leur moindre expérience professionnelle comparativement aux travailleurs plus âgés.

Ce la traduirait en terme de liaison statistique que chaque année supplémentaire d'âge pourrait associée à une augmentation d'environ 1,1 % des odds de survenue d'un accident du travail.

Très souvent établi dans beaucoup d'études l'avantage de l'expérience professionnelle dans la survenue des accidents de travail car plus il acquiert de l'expérience, et donc il est conscient des dangers associés à son travail. Les résultats de notre étude contrastent avec les résultats de nombreuses autres études (Cordeiro et al., 2006).

Notre étude met en évidence une association statistiquement significative entre l'ancienneté professionnelle et la survenue des accidents du travail (OR=1,5831 ; IC=1,0572-2,3704 ; P=0,06). Ce résultat traduirait la probabilité de survenue d'un accident pourrait accroître avec l'expérience professionnelle. En d'autres termes plus on a de l'expérience plus on est susceptible aux accidents du travail.

Cette observation contraste avec les résultats de (Kyambikwa et al., 2015), qui rapportaient une association significative entre une faible

ancienneté professionnelle et la survenue des accidents du travail (OR = 4,44)).

Cette divergence pourrait refléter des différences dans l'organisation des entreprises. Dans notre contexte, les travailleurs les plus anciens occupent fréquemment des postes impliquant des responsabilités techniques plus importantes, des interventions sur des installations complexes ou des opérations présentant un niveau de risque élevé. À l'inverse, les nouveaux employés exercent souvent des tâches davantage encadrées et moins exposées.

D'autres part, une forte ancienneté peut parfois conduire à une certaine banalisation des risques ou à un relâchement progressif de la vigilance, phénomène déjà décrit dans la littérature sur la sécurité au travail.

En effet l'expérience professionnelle n'est pas un facteur de protection absolue pour les salariés. Il faut dissocier cependant l'expérience dans la tâche, qui s'apprécie à travers le nombre d'années que le travailleur passe à accomplir la même tâche, de l'expérience dans la profession qui a trait au nombre d'années dans une même profession.

Le sexe masculin était dominant avec 88% et 12% pour le sexe féminin soit un sexe ratio H/F à 7,1 et les hommes avaient un risque multiplié par 2,4 d'avoir un accident comparé aux femmes.

Cette représentation masculine pourrait se justifier par le petit effectif des femmes dans les secteurs professionnels les plus pourvoyeurs d'AT dans notre contexte, le BTP et le secteur de production et d'exploitation d'électricité et d'eau, mais du fait de l'occupation des postes de travail moins contraignants par les femmes comme l'administration.

La prédominance masculine dans le monde du travail formel donc ayant accès à la protection sociale, a été rapportée par plusieurs auteurs. Selon l'OIT, en 2015, le taux d'emploi féminin (nb travailleurs actifs/travailleurs potentiels groupe) était de 46 %, celui des hommes proches de 72% (OIT-2009).

Selon le statut matrimonial des victimes nous avons observé que la probabilité de survenue d'un accident a été plus élevée chez les groupes des « mariés » que chez les groupes des « célibataires » malgré un lien statique peu significatif (OR= 1,5999 ; IC=0,9124-2,8054 et P= 0,16).

Nous expliquerons cela par les contraintes familiales et sociétales qui pourront accroître les risques psychosociaux tel que le stress chez le groupe des mariés ou encore parce qu'ils ont été les plus représentés en termes de fréquence dans cette étude.

La classe ouvrière versus techniciens a été retrouvée comme facteurs associés aux AT, nous avons comparé les techniciens/cadre (R=2,7342 ; IC=1,1391-6,5628 ; P=0,00588) et les ouvriers/cadres (R=1,0205 ; IC=0,5318-1,9581 ; P=0,9592).

Cette tendance pourrait s'expliquer du fait que les ouvriers et techniciens seraient les plus touchés du fait que ces travailleurs sont le plus souvent soumis aux tâches d'exécutions et seraient donc plus susceptibles de faire des accidents graves que les autres catégories professionnelles en occurrence les cadres et agents de maîtrise.

Une étude réalisée en pays de la Loire au niveau de la Caisse primaire d'assurance maladie en 2010 a montré que les ouvriers sont les plus touchés par les accidents du travail, dans une proportion de 7/10 et cela n'est pas lié à leur nombre car ne représentent que 30,31 % des salariés ligériens. Dans pratiquement tous les secteurs d'activité, à durée égale d'exposition, les ouvriers ont plus d'AT que les autres catégories socioprofessionnelles (Perrier et al., 2015).

En effet, les ouvriers constitueraient le centre opérationnel, certaines études dénoncent une relation étroite entre la catégorie professionnelle et la variable « genre », les hommes occupants plus fréquemment des postes d'ouvriers (Halima & Regaert, 2015).

Enfin, le modèle de régression logistique utilisé dans cette étude a permis d'identifier les variables les plus fortement associées à la survenue des accidents du travail après ajustement sur les facteurs de confusion. Au regard des résultats obtenus, seul le sexe masculin et la catégorie professionnelle des techniciens apparaissent comme des facteurs statistiquement associés à la survenue des accidents du travail. Les associations observées pour l'âge, l'ancienneté professionnelle et le statut matrimonial n'atteignent pas le seuil de significativité statistique et doivent être interprétées comme des tendances nécessitant une confirmation par des études portant sur des effectifs plus importants.

Ces résultats soulignent l'intérêt de cibler prioritairement les actions de prévention vers les travailleurs occupant des postes opérationnels fortement exposés, notamment les techniciens et les hommes travaillant dans les secteurs industriels. Ils plaident également pour le renforcement de la formation continue en santé et sécurité au travail, l'amélioration de l'analyse des risques spécifiques aux postes et le développement d'une culture de sécurité adaptée aux réalités organisationnelles des entreprises

Conclusion

L'étude des facteurs associés aux AT nous a permis de dégager les profils susceptibles d'influencer la survenue d'AT dans notre contexte

En effet d'autres facteurs devront être évalués comme facteurs associés à la survenue de l'accident de travail dont pas fait l'objet dans cette étude, qui pourront aussi être des facteurs déterminants, notamment le secteur d'activité, formation en sécurité au travail, utilisation d'équipements de protection individuelle, les facteurs psychosociaux.

Une meilleure connaissance des facteurs associés aux AT pourrait être un levier dans la prévention des AT d'une façon générale.

Conflit d'intérêts : L'auteur a déclaré n'avoir aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données figurent dans le corps de l'article.

Déclaration de financement : L'auteur n'a bénéficié d'aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Amossé, T, Daubas, I V, Le Roy, F, Meslin, K, Barragan, K. Les accidents du travail et problèmes de santé liés au travail dans l'enquête SIP. (In) visibilités et inscriptions dans les trajectoires professionnelles. HAL Id: halshs-00979095 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00979095> Submitted on 15 Apr 2014.
2. Bureau international du travail (BIT), Les normes internationales du travail, une approche globale, 75e anniversaire de la commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Genève: Bureau international du travail; 2004.
3. BIT, Conference internationale du travail, 95e session, rapport IV (1), cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail. Genève; 2006.
4. Thiam, C. www.enqueteplus.com/content/bilan-des_accidents-de-travail-au-Sénégal-Mai-2016.
5. www.sgg-mali.ml Mali code de prévoyance social, Loi n°99-041 du 12 août 1999 portant Code de prévoyance sociale Modifié par : la loi n°03-036 du 30 décembre 2003 la loi n°06-008 du 23 janvier 2006.
6. Kyambikwa, CB, Mwanga, J L, Mba rambara P.M, Mudimba, M.L. Prévalence des accidents du travail et facteurs associés à la cimenterie de katana en république démocratique du Congo (RDC). <http://dx.doi.org/10.1016/j.admp.2015.06.014> Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement 2015 ;76 :579-584 1775-8785X/ _ 2015 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.
7. Gonese, E, Matchaba, H, Tshimanga, M et al. Occupational injuries among workers in cleaning section of the city council's health services department, Bulawayo. Zimbabwe CDC 2006 ;55 :7–10.
8. Cordeiro, R, Prestes SC, Clemente, AP, et al. Incidence of nonfatal work-related accidents in southeast Brasil. Cad Saude Publica 2006 ;22 :387–93.

9. Perrier, E, Langlois, B , Bleunven, A. Les accidents du travail et les maladies professionnelles en Pays de la Loire.[http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/sites/loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/at mp version 23 fev 16.pdf](http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/sites/loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/at_mp_version_23_fev_16.pdf)- juin 2015.
10. Halima, MAB, Regaert, C. Quel est l'impact de la survenue d'un accident du travail sur la santé et le parcours professionnel ? Institut de recherche et documentation en économie de la santé. Paris, septembre 2015.